Cinquante cinquième année. - N ° 36 A Samedi 20 et dimanche 21 février 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 382

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

812 875 672 RCS Bordeaux.
APNEA CONSULT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 19, Rue Alfred de Vigny, 33700 Mérignac.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ASTEN SANTE A DOMICILE Société par actions simplifiée Au capital de : Siège social 112 Avenue Kléber 75116 Paris 16e Arrondissement N° RCS 842 426 561 RCS Paris, est société absorbante APNEA CONSULT Société par actions simplifiée Au capital de : 5 000,00 EUR Siège social 19 Rue Alfred de Vigny 33700 Mérignac N° RCS 812 875 672 RCS Bordeaux, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 718 407 euros Passif : 356 087 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. La différence entre la valeur nette comptable des biens apportés par la Société Absorbée, soit 362 319,98 euros, et la valeur nette comptable dans les livres de la Société Absorbante, des 1 000 actions de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, soit 3 481 605,54 euros, constituera un mali de fusion égal à 3 119 285,56 euros. Pour rappel l'évaluation à cette date des valeurs d'apport et donc du mali de fusion est faite sous réserve de la détermination des valeurs comptables définitives telles qu'elles seront fixées à la date de la dernière décision de l'associée unique de la Société Absorbante ou de la Société Absorbée qui approuvera l'opération au 1er avril 2021. Prime de fusion : néant . Date du projet commun de fusion : 10/02/2021 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société APNEA CONSULT : 12/02/2021 (au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux). Pour la société ASTEN SANTE A DOMICILE : 11/02/2021 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..